

# Musique (divers cours)

RÉF | 8850

## OBJECTIF ET CONTENU

### Objectif

Cette offre de formation est organisée dans le cadre de l'enseignement artistique à horaire réduit qui répond aux finalités suivantes (décret du 2 juin 1998, voir [site de la Fédération Wallonie-Bruxelles](#)) :

- Concourir à l'épanouissement des élèves en promouvant une culture artistique par l'apprentissage des divers langages et pratiques artistiques
- Donner aux élèves les moyens et formations leur permettant d'atteindre l'autonomie artistique suscitant une faculté créatrice personnelle
- Offrir un enseignement préparant des élèves à rencontrer les exigences requises pour accéder à l'enseignement artistique de niveau supérieur

### Programme

Différents cours sont proposés dans cette branche : l'alto, le basson, le clavecin, la clarinette, la contrebasse, la formation musicale, la formation vocale, la flûte, la guitare, le hautbois, la musique de chambre vocale ou instrumentale, l'orgue, le piano, le piano-jazz, la percussion, le saxophone, la trompette, le violon, le violoncelle, l'histoire de la musique, la lecture à vue et transposition, le chant d'ensemble, la formation générale jazz, pratique des rythmes du monde, l'ensemble instrumental, l'ensemble jazz, l'ensemble de guitares, l'ensemble de flûtes.

Voir le programme détaillé sur le site de l'organisme.

### Certification(s) visée(s)

Certificat ou diplôme d'enseignement secondaire artistique à horaire réduit (plusieurs types d'attestation sont délivrés)

### Type de formation

[Enseignement secondaire artistique à horaire réduit](#)

## ORGANISATION

### Durée

Variable, selon la filière.

**Horaire**

Selon les cours.

**Début**

1e septembre une fois par an

**Coût**

221€ élèves nés avant le 15/10/2005 - Coût réduit : pour certains publics : 89€ ou gratuit -

**CONDITION D'ADMISSION****Prérequis administratifs**

L'Enseignement artistique à horaire réduit est ouvert à tous (enfants et adultes). Un âge minimum peut être requis selon les domaines et les filières.

**Connaître**

Posséder, le cas échéant, les capacités artistiques requises pour intégrer le niveau d'enseignement souhaité.

**EN PRATIQUE****Pour s'informer et postuler**

Consultez le site web de l'organisme afin de vous informer des modalités détaillées d'inscription. Prenez ensuite rendez-vous dans la période renseignée pour vous inscrire.

**Organisme****Académie de musique de Woluwé-Saint-Pierre**

Avenue Charles Thielemans 26-28

1150 Woluwé-Saint-Pierre

Tél: 02 773 06 42

<https://www.academiewsp.com/>